

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Sabrina Damboise		Date d'inspection Le 06 juillet 2026
Nom de l'établissement Halte Scolaire Le coin des grands (Rivière-Verte)		Numéro de permis 2025029
Adresse 4 rue de l'École Rivière-Verte NB E7C 2R4		Numéro de téléphone (506) 445-1180
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 45	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Geneviève Abud	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (v) une copie de la vérification de son casier judiciaire ou de la vérification de ses antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas.	24(1)(c)(v)	24 avr. 2026	22 avr. 2026
Commentaires: La lacune est maintenant conforme.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vi) une copie de la vérification effectuée auprès du ministère du Développement social.	24(1)(c)(vi)	24 avr. 2026	22 avr. 2026
Commentaires: La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Suivi effectué le 23 juin. Aucune visite sur place n'a été réalisée; le ratio n'a donc pas été vérifié. Les lacunes identifiées ont été corrigées lors de l'inspection de renouvellement. La demande de renouvellement a également été reçue. Le permis est conforme aux exigences de la Loi sur les services à la petite enfance. Le renouvellement du permis est recommandé.

original signé par
Geneviève Abud

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 23 juin 2026

Date

original signé par
Sabrina Damboise

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 23 juin 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"